

Déclaration de la Délégation du CANADA

FRENCH
Original: ENGLISH
FRENCH

Conférence d'examen de la mise en œuvre des engagements de la dimension humaine
de l'OSCE

Varsovie, le 7 octobre 2010

Yves Beaulieu
Représentant permanent adjoint

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LES MÉDIAS

Merci.

Le Canada est fermement convaincu que la liberté de presse et la liberté d'expression demeurent une des principales assises des sociétés démocratiques, et qu'elles sont essentielles à la protection des droits et libertés fondamentaux de l'être humain.

Le droit à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression est au cœur de l'individualité et de la dignité humaines, et le Canada l'a enchâssé dans sa Charte canadienne des droits et libertés. Il constitue aussi un important indicateur du niveau de protection accordé aux autres droits et libertés de la personne. Plusieurs engagements ont été pris à l'OSCE pour garantir la liberté d'expression individuelle, la liberté de l'information et la liberté de presse. Ce droit est inextricablement lié à l'exercice de tous les autres droits humains, et constitue un des fondements essentiels d'une société libre et démocratique. Et il est favorisé par un environnement démocratique qui assure sa protection.

Les restrictions à la liberté d'expression, surtout dans le cas des journalistes et éditeurs affectés aux activités gouvernementales, limitent le travail des médias qui veulent exposer les injustices et en amener les auteurs à répondre de leurs actes. Le Canada continuera de dénoncer les régimes qui ne respectent pas la liberté d'expression, y compris au niveau individuel et médiatique, car cette liberté est un des piliers de la démocratie et de la primauté du droit.

Le Canada souhaite féliciter la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, M^{me} Dunja Mijatovic, pour sa nomination à cette importante fonction en mars dernier. Depuis la création de ce poste, les titulaires ont déposé des rapports de fond comportant des informations troublantes sur la suppression des libertés de presse et l'imposition de la censure dans certains États membres de l'OSCE. Nous soutenons le travail de la Représentante pour la liberté des médias concernant la promotion de solutions concrètes aux violations commises par plusieurs pays de l'OSCE relativement aux engagements qu'ils ont souscrits en matière de liberté de presse.

Le Canada se réjouit de l'attention que l'OSCE accorde aux pratiques nationales actuelles concernant la libre circulation de l'information et la liberté d'expression sur l'Internet. Les technologies de l'information et des communications utilisées maintenant ou qui pointent à l'horizon sont prometteuses pour l'avancement des

droits humains et l'élargissement de la participation démocratique. Cela dit, la protection et la promotion des droits individuels dans le contexte de ces technologies nous posent à tous des défis de taille.

Les violations des libertés d'opinion et d'expression continuent malheureusement de se produire, souvent en toute impunité, et prennent parfois la forme d'attaques ou d'actes d'intimidation contre des journalistes. Ces incidents entraînent l'occultation d'autres droits humains, et peuvent même la faciliter. Il importe donc d'avoir en place des mécanismes permettant aux citoyens d'informer le gouvernement de leurs préoccupations, et de réclamer justice lorsque leurs droits ont été violés.

Monsieur le Président,

Il y a des États participants qui, en violation de leurs engagements, ne respectent pas les libertés d'expression, d'information et de presse au nom de préoccupations vaguement définies touchant à la « sécurité nationale », ou sous prétexte d'allégations de diffamation ou de libelle visant des officiels gouvernementaux. Le Canada demande à tous ces pays d'honorer leurs engagements et d'encourager un dialogue ouvert et constructif sur les préoccupations exprimées par la société civile.

Le Bureau de la Représentante pour la liberté des médias joue un rôle crucial en aidant les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre les principes et les engagements que nous partageons. En même temps, vu la rapide transformation du paysage médiatique ces récentes années, le Bureau doit aussi relever les défis et saisir les occasions découlant des nouvelles technologies de l'information et des communications, dont l'Internet et le passage au numérique, ce qui, dans les deux cas, exige des efforts supplémentaires et des compétences précises. Cela étant, et compte tenu de la modeste capacité du Bureau en termes de finances et de personnel, ce dernier devrait être adéquatement renforcé par l'adjonction d'autres spécialistes et l'augmentation de ses ressources budgétaires.

Ma délégation espère sincèrement que, avec l'aide de l'OSCE, tous les États participants en viendront à comprendre qu'une société vraiment libre n'a rien à craindre, et tout à gagner, lorsque la presse peut s'exprimer en toute franchise et sans contrainte.

Merci.